

7

**AVANT PROJET DEFINITIF RELATIF A LA REFECTION DE L'ETANCHEITE
DE LA COUR DU LYCEE LUCIEN VOILIN – 25 RUE LUCIEN VOILIN**

Vu le rapport établi par le Directeur Général des Services Techniques en date du 30 novembre 2006,

Vu le rapport du Directeur Général des Services en date du 30 novembre 2006, émettant un avis conforme,

Je propose au Conseil Municipal :

- ✓ D'adopter l'Avant Projet Définitif relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du Lycée Lucien Voilin.
- ✓ De m'autoriser à commander les études du Dossier Projet et du Dossier de Consultation d'Entreprises.

Le Maire


Joëlle CECCALDI RAYNAUD

**AVANT PROJET DEFINITIF RELATIF A LA REFECTION DE L'ETANCHEITE
DE LA COUR DU LYCEE LUCIEN VOILIN – 25 RUE LUCIEN VOILIN**

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

La Ville a confié, après une procédure de marché adapté restreint, au Bureau d'Etudes SECC le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du Lycée Lucien Voilin, toiture du marché Chantecoq.

L'Avant Projet Définitif a été remis à la Direction des Etudes et de la Programmation.

Le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 30 novembre 2006, présente l'Avant Projet Définitif et indique que celui-ci est conforme en tous points au projet initial.

En conséquence, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal, les décisions suivantes :

- ✓ Adopter l'Avant Projet Définitif relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du lycée Lucien Voilin
- ✓ Autoriser le Maire à commander les études du Dossier Projet et du Dossier de Consultation D'Entreprises

Fait, le 30 novembre 2006

Le Directeur Général des Services


C. OLLIVIER

L'Avant Projet Définitif peut être consulté au Secrétariat du Conseil.

**AVANT PROJET DEFINITIF RELATIF A LA REFECTION DE L'ETANCHEITE
DE LA COUR DU LYCEE LUCIEN VOILIN – 25 RUE LUCIEN VOILIN**

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES TECHNIQUES

Par délibération, en date du 20 décembre 2005, le Conseil Municipal a adopté le Dossier de Consultation de Concepteurs relatif à l'étanchéité de la toiture de l'ensemble : marché Chantecoq/Puteaux Fitness/Puteaux Contact et de la cour du lycée Lucien Voilin.

La Ville a confié, après une procédure de marché adapté restreint, au Bureau d'Etudes SECC le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du Lycée Lucien Voilin, toiture du marché Chantecoq.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au Bureau d'Etudes le 30 mai 2006.

Après études et diagnostic, l'Avant Projet Définitif a été remis à la Direction des Etudes et de la Programmation. Après examen, il ressort que ce dossier est en tous points conforme au projet initial.

Le projet consiste en la réfection totale de l'étanchéité de la dalle et du traitement des désordres tels que : traitement des fissures, reprise et traitement des entrées d'eaux, ainsi que la pose d'une isolation thermique dans le complexe. Cette opération concerne la cour du lycée Lucien Voilin, toiture du marché Chantecoq, sur une surface de 3.150 m².

L'estimation prévisionnelle définitive est de 1.516.376,94 € TTC, ce qui est inférieur à l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux.

Le délai de travaux de cette opération est de 6 mois.

Pour rappel, par délibération, en date du 7 novembre 2006, le Conseil Municipal a adopté une convention avec la Région Ile de France pour la répartition des frais relatifs aux travaux et à l'entretien de la dalle mitoyenne entre le marché Chantecoq et le lycée d'enseignement professionnel Lucien Voilin.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ D'adopter l'Avant Projet Définitif relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du lycée Lucien Voilin
- ✓ D'autoriser le Maire à commander les études du Dossier Projet et du Dossier de Consultation D'Entreprises

Fait, le 30 novembre 2006

Le Directeur Général des
Services Techniques


N. DORESSAMY

PROJET

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant que la Ville a confié, après une procédure de marché adapté restreint, au Bureau d'Etudes SECC le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du Lycée Lucien Voilin, toiture du marché Chantecoq,

Vu la délibération, en date du 7 novembre 2006, par laquelle le Conseil Municipal a adopté une convention à passer entre la Ville et la Région Ile de France pour la répartition des frais relatifs aux travaux et à l'entretien de la dalle mitoyenne entre le marché Chantecoq et le lycée d'enseignement professionnel Lucien Voilin,

Considérant que le Bureau d'Etudes, a remis, dans les délais contractuels, le dossier d'Avant Projet Définitif à la Direction des Etudes et de la Programmation,

Vu le rapport du Directeur Général des Services Techniques, en date du 30 novembre 2006,

Vu l'Avant Projet Définitif,

Vu le rapport du Directeur Général des Services, en date du 30 novembre 2006,

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Adopte l'Avant Projet Définitif relatif à la réfection de l'étanchéité de la cour du Lycée Lucien Voilin.

ARTICLE 2 : Autorise le Maire à commander les études du Dossier Projet et du Dossier de Consultation d'Entreprises.